

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La Défense, le 11/10/2024

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

L'Autorité environnementale a délibéré sur les projets suivants concernant cinq avis lors de la session du jeudi 10 octobre 2024.

1. [Création de postes RTE \(Foulventour\) et Enedis \(Saint-Hilaire-la-Treille\) et raccordement à la ligne Éguzon-Plaud \(87\)](#)
2. [Plan de protection de l'atmosphère \(PPA\) de Vaucluse \(84\)](#)
3. [Opération d'intérêt national \(OIN\) n° 22 – Zac Margot, Saint-Laurent-du-Maroni \(973\)](#)
4. [Projet de liaison routière Jonction Est à Toulouse \(31\)](#)
5. [Requalification urbaine du quartier de l'Esplanade à Grenoble \(38\) \(2e avis\)](#)

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

Contacts presse du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse de l'IGEDD/AE

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11 - Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde Lambert

Tél : 01 40 81 90 08 - Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Contacts Autorité environnementale

Laurent Michel

Tél : 01 40 81 90 32 - Mél : laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Marie-Françoise Facon

Tél : 01 40 81 23 03 - Mél : marie-francoise.facon@developpement-durable.gouv.fr

Avis sur des dossiers soumis à évaluation environnementale

Ces avis portent sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par les projets. Ils visent à permettre d'améliorer leur conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

Création de postes RTE (Foulventour) et Enedis (Saint-Hilaire-la-Treille) et raccordement à la ligne Éguzon-Plaud (87)

Pour faire face à l'augmentation locale de demande de raccordement de parcs de production d'énergie à partir de ressources renouvelables (EnR), RTE et Enedis (maîtres d'ouvrage) proposent de construire sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille (Haute-Vienne) un poste 400 kV/225 kV à relier à une ligne 400 kV existante et un poste 225 kV/20 kV. Le dossier comporte une demande d'autorisation environnementale et une mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le dossier est de bonne qualité malgré quelques incohérences (inventaires, impacts) et manques (mesures compensatoires non abouties à la date du dépôt, mais en cours de finalisation).

Les principales recommandations de l'Ae portent sur la nécessité de compléter l'état initial sur plusieurs aspects, quantifier les impacts du chantier et améliorer la justification des ouvrages de rétention des eaux pluviales. Elles portent également sur les déterminants et périmètres de la demande de dérogation relative aux espèces protégées affectées par le projet, sur les mesures compensatoires, les impacts sur les zones Natura 2000 et la prise en compte des effets cumulés dans les mesures. L'Ae recommande enfin d'accroître la prise en compte des enjeux écologiques dans le choix du projet parmi les variantes examinées.

Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Vaucluse (84)

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Vaucluse succède au PPA 2014-2019. Son périmètre inclut désormais 162 communes et 644 000 habitants sur 3 520 km² sur le département de Vaucluse, quelques communes du Gard et des Bouches-du-Rhône. Le PPA a pour objectif, d'ici 2030, d'éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs des substances polluantes sur la santé humaine et l'environnement sur l'ensemble du département, et non de simplement respecter les valeurs limites actuelles de qualité de l'air.

Décliné en 95 actions regroupées en cinq grandes thématiques (transport et mobilité ; activités économiques ; bâtiments et urbanisme ; biomasse et agriculture ; mobilisation des partenaires et citoyens), le PPA vise notamment les émissions liées au trafic routier et au chauffage au bois, avec beaucoup d'actions de mobilisation des partenaires et citoyens.

Le dossier est de bonne qualité, malgré une exposition très succincte et à actualiser de la gouvernance. Il n'est pas démontré d'effet significatif du PPA, qui ne quantifie les impacts que d'une partie des actions, par rapport au scénario tendanciel « au fil de l'eau », qui contient d'ailleurs des actions déjà lancées, ce qui pose un problème de méthode quant à la bonne appréciation du PPA.

L'Ae recommande notamment de mettre en cohérence et éventuellement actualiser certaines données ou analyses du dossier et d'expliquer les écarts entre les objectifs de réduction du PPA et ceux du PREPA et du Sraddet. Elle recommande également d'avancer le respect des lignes directrices de l'OMS sur les PM_{2,5}, de montrer l'adéquation entre les objectifs et les mesures et de distinguer le scénario au fil de l'eau d'un scénario sans PPA. L'Ae recommande enfin de compléter les fiches actions avec les valeurs initiales et cibles de leurs indicateurs de suivi spécifiques et le cas échéant des mesures ERC, et de clarifier la gouvernance.

Opération d'intérêt national (OIN) n° 22 – Zac Margot, Saint-Laurent-du-Maroni (973)

Le dossier, présenté par l'Établissement public foncier et d'aménagement de Guyane (EPFAG), porte sur la Zac Margot, située sur le site n° 22 dans l'opération d'intérêt nationale (OIN) du même nom, elle-même partie d'un ensemble de trois OIN sur le territoire de Saint-Laurent-du-Maroni, très proches les unes des autres et dont l'ambition est de produire de l'habitat afin de répondre au besoin de logements identifié sur la commune et d'offrir des infrastructures à vocation économique.

La Zac Margot de 150 ha s'inscrit dans ces objectifs. Elle accueillera de l'activité économique, un palais omnisport, une école, 500 logements environ ainsi qu'un centre judiciaire et pénitentiaire.

L'Ae souligne que les trois OIN ne peuvent être créées que sous condition de la mise en service d'un transport en commun. Elle recommande en conséquence de compléter le dossier par l'état des réflexions de la collectivité saint laurentaise en matière de transports en commun et d'aménagements relatifs aux modes actifs.

L'opération de construction d'un pôle judiciaire et pénitentiaire, prévue sur le site de la Zac, fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale indépendante, d'une étude d'impact et d'une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées spécifiques. Alors que cette opération et la réalisation de la Zac relèvent d'un même projet au sens du code de l'environnement, leur traitement indépendant par les deux maîtrises d'ouvrage concernées conduit à des ambiguïtés ou confusions sur l'état initial, l'évaluation des incidences, les mesures ERC.

L'Ae recommande qu'une étude d'impact unique soit présentée.

L'Ae formule un certain nombre d'autres recommandations parmi lesquelles de compléter la présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) pour l'ensemble des champs thématiques susceptibles d'être concernés par des incidences environnementales, au-delà de la biodiversité.

Projet de liaison routière Jonction Est à Toulouse (31)

Le projet de liaison routière Jonction Est de Toulouse, porté par Vinci et Toulouse Métropole comprend la réalisation d'un nouvel échangeur sur le périphérique est de Toulouse (A61), entre ceux de Montaudran et de Lasbordes, raccordé à 1,2 km de liaison nouvelle à 2x2 voies vers l'est du périphérique, et la desserte de la zone d'activité (ZA) de la Grande Plaine vers l'ouest. Ce projet, prévu de longue date, et revu sur la base d'études mises à jour mais encore actualisables, vise à fluidifier la circulation entre Toulouse et sa première couronne, notamment par un meilleur accès au périphérique depuis les communes de l'est toulousain.

Le dossier met en avant l'intérêt multimodal du projet, permettant une amélioration du service de transports en commun et de l'offre de déplacements actifs, en particulier à vélo. Dans un contexte très anthropisé, le projet s'inscrit dans une logique nouvelle de préservation d'une importante zone non encore urbanisée en sortie de ville. Pour autant, il ne contribue pas à des objectifs généraux comme la diminution des émissions de gaz à effet de serre et sa contribution au développement des transports en commun et des modes actifs doit être renforcée.

L'Ae recommande principalement de compléter l'analyse des solutions de substitution raisonnables, de préciser les engagements sur le développement des transports en commun et de conditionner l'autorisation du projet à la programmation précise de ce renforcement.

L'Ae recommande également d'assurer la pérennité des mesures compensatoires aux atteintes à la biodiversité (zones humides, milieux naturels), la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement de ce territoire, ainsi que l'interdiction d'urbanisation autour de la nouvelle voirie.

Enfin, l'Ae recommande de réduire ou compenser les émissions de gaz à effet de serre liées au trafic routier et au chantier.

Requalification urbaine du quartier de l'Esplanade à Grenoble (38) (2e avis)

Le projet de requalification du quartier de l'Esplanade à Grenoble (38), porté conjointement par la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, comporte plusieurs opérations articulées autour des questions de déplacements, de gestion d'énergie et de réduction des nuisances. La durée de la phase travaux est estimée à 15 ans. Une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la métropole est rendue nécessaire par la modification du mode de gestion des eaux pluviales de la Grande Esplanade.

L'étude d'impact, réalisée pour la première opération du projet Grande Esplanade, est bien présentée et didactique. Elle a été complétée après un premier avis de l'Ae de juillet 2021 et la modification des modalités prévues de gestion des eaux pluviales.

Les réponses aux précédentes recommandations de l'Ae sont globalement satisfaisantes. Des actualisations seront toutefois nécessaires, en particulier à l'occasion des prochaines phases de réalisation du projet, notamment pour ce qui concerne l'évolution des trafics, ou le bilan des émissions de gaz à effet de serre, et l'identification des incidences à l'échelle de l'ensemble du projet.

[Vous pouvez consulter ce communiqué de presse sur la page LinkedIn de l'Ae](#)

Désinscription ici